

La Principauté de Monaco est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis 1993. Comme 183^e membre, Monaco a suivi la dynamique des Objectifs du Millénaire (années 2000) puis des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, dans la lutte contre la pauvreté. Sur la période 2018-2020 objet de ce Focus, ce sont environ 150 projets par an qui sont financés avec un total de 90 partenaires. Outre l'Aide Publique au Développement (APD, voir Définition) dont la partie opérationnelle est mise en œuvre par la Direction de la Coopération Internationale pour les pays en voie de développement, et sous l'impulsion du Souverain, Monaco se mobilise également face aux crises mondiales au travers d'aides d'urgence. Sur le plan stratégique 2018-2020, l'année 2020 a d'ailleurs été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, qui a fortement impacté le développement de nombreux pays.

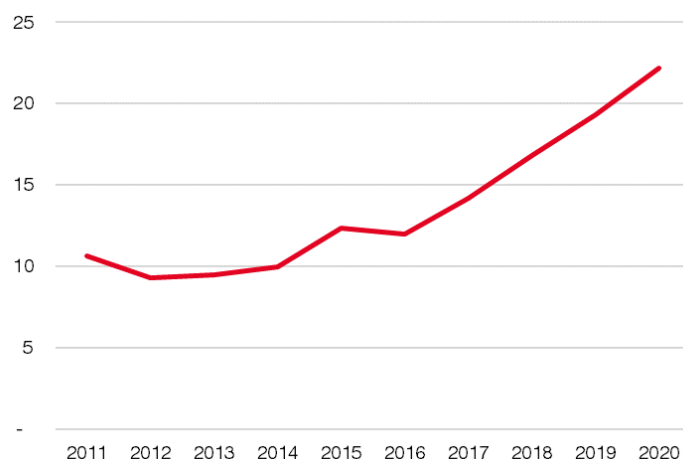
L'Aide Publique au Développement en constante progression

Née dans les années 2000, l'Aide Publique au Développement (APD) est une politique publique permettant à Monaco de soutenir les pays en développement sous forme de subventions et sans contrepartie, leur évitant ainsi un surendettement.

Sur la décennie, l'APD a doublé avec une progression de plus de 11 millions d'euros entre 2011 et 2020, à raison d'une augmentation moyenne de l'ordre de 8,5 % par an sur la période. L'année 2015 marque un premier pic (plus de 12 millions d'euros), avec la mise en place de l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable. En 2016, l'aide diminue légèrement (-3,3 % par rapport à l'année précédente) avant de croître dès l'année suivante.

En 2020, alors que la pandémie se fait jour, l'APD atteint son plus haut niveau avec plus de 22 millions d'euros.

1. Évolution décennale de l'APD monégasque



Unité : million d'euros

Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

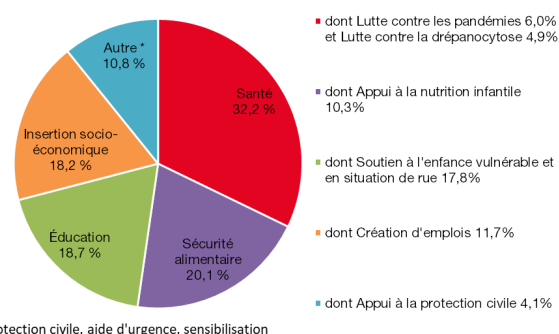
Le Plan Stratégique de Coopération triennal a mobilisé plus de 58 millions d'euros

De 2018 à 2020, le Gouvernement Princier a mobilisé 58,3 millions d'euros d'APD (gérés à 81 % par la DCI, frais de fonctionnement de la Direction inclus), dans le cadre du Plan Stratégique de Coopération. Cela représente environ 500 € par an et par habitant. Par ce biais, la Coopération monégasque a apporté de manière concrète de l'aide à plus de 2,4 millions de personnes à travers le monde.

Le budget du Plan stratégique 2018-2020 a augmenté de plus de 50 % par rapport au plan triennal précédent (2015-2017).

Le plan stratégique était assorti de 14 objectifs, atteints à 90 % avec des priorités sectorielles dans 4 domaines (santé, sécurité alimentaire, éducation et insertion socio-économique). De plus, 6 programmes phares découlaient de ces domaines : le soutien à l'enfance vulnérable et en situation de rue, la création d'emplois, l'appui à la nutrition infantile, la lutte contre les pandémies, la lutte contre la drépanocytose et l'appui à la protection civile.

2. Budget DCI par domaine d'intervention (2018-2020)



Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

3. Montant et bénéficiaires par domaine d'intervention

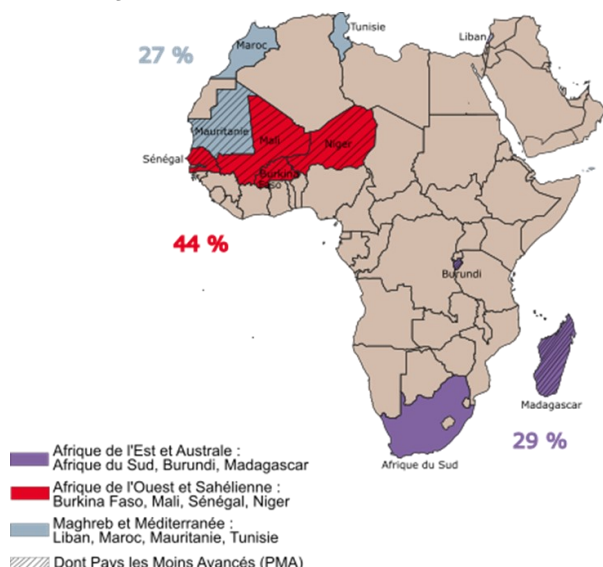
Domaines	Montant investi 2018-2020 en million d'euros	Nombre de bénéficiaires
Santé	13,6	1 000 000
Sécurité alimentaire	8,5	1 200 000
Éducation	7,9	72 000
Insertion socio-économique	7,7	82 000

Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

Les partenaires de la Coopération internationale

Dans le cadre de sa coopération internationale, Monaco met en place des partenariats avec des acteurs clés du développement tels que le PAM (Programme Alimentaire Mondial) ou le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), mais également avec la Coopération Française ou Italienne ou encore des acteurs tels que la Fondation Mérieux, le GRET, l'ONG Interaid/Atia, l'Institut Européen de Coopération et de Développement ou Investisseurs & Partenaires. De plus, le Gouvernement collabore étroitement avec des acteurs monégasques à l'instar des Organismes de Solidarité Internationales avec notamment 34 projets financés sur la période 2018-2020. Au global, ce sont 90 partenaires qui sont en lien avec la Direction de la Coopération Internationale.

4. Cartographie d'interventions (2018-2020)



Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

En 2020, 95,5 % des aides d'urgence ont été alloués à la crise sanitaire de la COVID-19

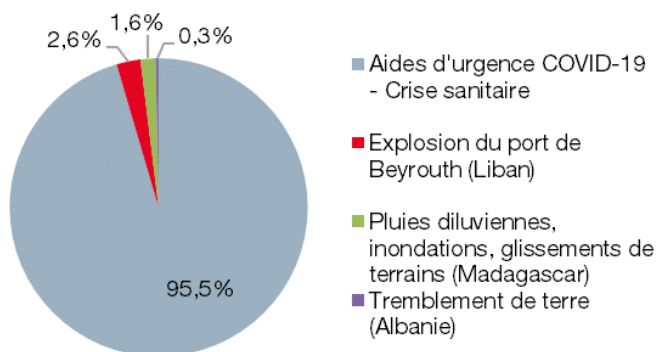
5. Aide humanitaire d'urgence d'APD en 2020

Action	Pays	Partenaire	Montant
Aides d'urgence COVID-19 - Crise sanitaire	Multiples	Multiples	2 937 383 €
Explosion du port de Beyrouth	Liban	FICR*, partenaires locaux	80 000 €
Pluies diluviennes, inondations, glissements de terrains	Madagascar	Bureau National de Gestion de Risques et Catastrophes	50 000 €
Tremblement de terre	Albanie	FICR	10 000 €
Total			3 077 383 €

* FICR : Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge

Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

6. Part des aides humanitaires d'urgence d'APD selon l'action en 2020



Sources : Direction de la Coopération Internationale, IMSEE

Le Plan Stratégique de coopération a une géographie ciblée où la priorité est donnée aux pays africains. Il concerne 3 zones : l'Afrique de l'Ouest et Sahélienne (représentant 44 % des zones aidées), l'Afrique de l'Est et Australe (29 %), et le Maghreb et Méditerranée (27 %).

Cela représente 11 pays : Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et la Tunisie. Sur ces 11 pays, 7 font partie des Pays les Moins Avancés (PMA). Sur la période 2018-2020, 69 % de l'aide a été allouée aux PMA.

Durant cette même période, il y a eu 3 réunions des commissions bilatérales ministérielles des Affaires étrangères avec respectivement le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Il y a également eu 6 déplacements du Département des Relations Extérieures et de la Coopération au sein des pays partenaires et 49 missions de terrain.

Le 5 juillet 1950, Monaco a signé les Conventions de Genève de 1949 et ratifié leurs protocoles additionnels, qui définissent les principes fondamentaux de l'action humanitaire (humanité, impartialité, neutralité et indépendance). Dans ce cadre, la Principauté de Monaco participe à la réponse aux diverses crises dans le monde, notamment les catastrophes naturelles et conflits politiques, suite aux appels d'urgence lancés par les Organisations Internationales et la société civile.

La période 2018-2020 a été marquée par un contexte inédit d'urgences, lié aux conflits, aux catastrophes naturelles, au réchauffement climatique et à la pandémie. Ainsi, sur ces trois années, les aides d'urgence représentent 5,6 millions d'euros affectés à 96 crises.

Pour la seule année 2020, l'aide humanitaire d'urgence représente plus de 3 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros (soit 95,5 % du montant total) ont été consacrés à la lutte contre la pandémie pour 82 partenaires. Ce montant inclut la réponse de la Principauté à l'appel de la Commission Européenne concernant le coronavirus pour un engagement financier d'un million d'euros en faveur de l'Alliance GAVI (mécanisme COVAX) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

De plus, l'année 2020 a été marquée par la tempête Alex. De ce fait, une aide d'urgence exceptionnelle a été débloquée par le Gouvernement Princier, avec une enveloppe de 4 millions d'euros afin de soutenir les régions voisines fortement impactées par les intempéries.

Définition

Selon la définition du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, on entend par « aide publique au développement » (APD) l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Adoptée par le CAD en 1969 comme la norme de référence en matière d'aide extérieure, l'APD demeure la principale source de financement de l'aide au développement (source : OCDE). L'APD monégasque, délivrée sous forme de subventions et d'assistance technique, comprend une partie « Programme » (correspondant aux sommes déboursées pour l'année) et une partie « coûts de mise en œuvre » (frais de structure, frais de missions et salaires des agents de la Direction de Coopération Internationale).

